

N° 128

# SÉNAT

---

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019-2020

22 juillet 2020

---

## PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de l'avenant à la convention du 20 mars 2018 entre le **Gouvernement de la République française** et le **Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg** en vue d'éviter les  **doubles impositions** et de **prévenir l'évasion et la fraude fiscales** en matière **d'impôts sur le revenu et la fortune***

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :*

---

**Voir les numéros :**

**Sénat : 486, 637 et 638 (2019-2020).**

### **Article unique**

Est autorisée l'approbation de l'avenant à la convention du 20 mars 2018 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et la fortune (ensemble un protocole), signé à Luxembourg le 10 octobre 2019, et dont le texte est annexé à la présente loi <sup>(1)</sup>.

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 22 juillet 2020.*

*Le Président,*

*Signé : Gérard LARCHER*

---

<sup>(1)</sup> Voir le document annexé au projet de loi n° 486 (2019-2020).